

Enquête publique **Relative à la demande** de permis de construire déposée par la société CPES Lac de Cloyes en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt et d'une centrale photovoltaïque mixte sur le territoire de la commune de Moncetz-l'Abbaye.

COMMUNES DE MATIGNICOURT GONCOURT ET DE MONCETZ-L'ABBAYE

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande de permis de construire déposée par la société CPES Lac de Cloyes en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt et d'une centrale photovoltaïque mixte sur le territoire de la commune de Moncetz-l'Abbaye.

.

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(Monsieur François Schuester)

Conclusions :

- Cette enquête publique est préalable à la délivrance des permis de construire de 3 parcs photovoltaïques flottant et au sol : Lac de Cloyes 1, Lac de Cloyes 2 et Lac de Cloyes 3.
- Ce parc photovoltaïque « lac de Cloyes » sur les communes de Matignicourt-Goncourt et Moncetz-l'Abbaye va permettre la production d'une électricité renouvelable et propre pour une population moyenne de 14000 habitants.
- Ce projet est compatible avec les documents d'urbanisme : PLU des 2 communes, SCoT du Pays Vitryat et le SRADDET.
- Il va éviter l'émission dans l'atmosphère de l'équivalent de 8800 tonnes de CO₂.
- Ce projet est en phase avec les orientations souhaitées par le Ministère de la Transition Énergétique et est soutenu à l'échelle locale par l'ensemble des collectivités.
- Il participera pleinement à la souveraineté énergétique de la France et à l'atteinte des objectifs nationaux en termes d'énergies renouvelables.
- Ce projet est en conformité avec les préconisations du ministère qui incite les porteurs de projet à implanter les projets photovoltaïques sur des sites dits dégradés (ancienne carrière, ancienne décharge ancien site industriel). Les sites choisis pour ce projet ne faisant pas l'objet de mesures de compensation (Les bassins faisant l'objet de mesures de compensation ont été écartés dans le cadre du présent projet).
- Ce projet générera très peu de nuisances et de risques sanitaires pour la population des 2 communes.
- La publicité a été faite régulièrement : annonce dans 2 journaux régionaux, affichage en mairie et sur les 2 sites.
- Le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête.
- L'enquête publique n'a donné lieu à aucun incident et à aucune contestation sur son organisation.

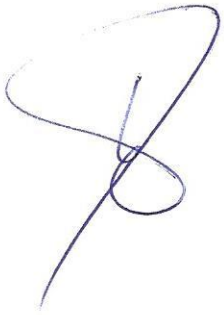
- Le projet a été bien préparé et des études d'impacts bien qu'insuffisantes aux yeux de 4 associations (l'association nationale des chasseurs de gibier d'eau, la LPO, la fédération départementale des chasseurs de la Marne et l'association départementale des chasseurs des oiseaux migrateurs de la Marne) ont été menées de manière satisfaisante. Ainsi les documents présentés à l'enquête étaient précis et suffisants pour une bonne étude de ce projet.
- Les réponses très argumentées apportées par la société CPES Lac de Cloyes et Q ENERGY ont permis d'éclaircir de nombreux points soulevés par les 4 associations précitées (détail dans le rapport du Commissaire Enquêteur) qui devraient rassurer les personnes les plus sceptiques.
- Aux interrogations des 4 associations, principalement sur l'habitat, la société CPES Lac de CLOYES a précisé que des habitats similaires existaient dans les environs (134 dans un rayon de 5 km) et que des mesures d'évitement favorables à la faune seront appliquées lors de la conception du projet et en phase d'exploitation
 - Diminution de la surface des panneaux photovoltaïques flottants pour limiter leurs incidences sur la faune
 - Abandon de deux plans d'eau dans les plans du projet
 - Entretien de la végétation sans recours aux produits phytosanitaires
 - Entretien des modules sans recours aux produits chimiques.
- Q ENERGY s'engage à mettre en place un suivi écologique du projet en phase d'exploitation afin d'obtenir un retour d'expérience sur les impacts d'un projet photovoltaïque flottant pendant son exploitation, en particulier sur l'avifaune.
- La société s'engage à mettre en place de nombreux dispositifs et un suivi de la qualité de l'eau pendant les phases de chantier et d'exploitation. Aucun produit nocif ne sera utilisé pour le nettoyage des panneaux.
- La société souhaite s'assurer sur la durée de vie du parc, de la bonne santé des habitats, des espèces de faune et de flore dans l'emprise du parc. Et pour se faire elle mettra en place de nombreux suivis qui permettront par la suite de mieux définir les nouveaux projets. Ces suivis seront communiqués à la DDT et à la DREAL.
- Il n'y aura pas d'impact cumulé sur les zones humides, le projet photovoltaïque n'est pas incompatible avec la zone RAMSAR. Les zones humides impactées par le projet seront compensées à hauteur de 150%.
- Ces projets sont nouveaux, actuellement très peu d'installation de panneaux photovoltaïques sur des plans d'eau. Cependant, les premiers retours d'expérience sur les parcs flottants photovoltaïques montrent une recolonisation rapide des sites par la faune.

Enquête publique **Relative à la demande** de permis de construire déposée par la société CPES Lac de Cloyes en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt et d'une centrale photovoltaïque mixte sur le territoire de la commune de Moncetz-l'Abbaye.

- Ce projet va permettre d'associer la tendance forte du moment à savoir la production d'une Energie renouvelable et la valorisation d'espaces dégradés avec un soucis permanent de protéger la nature et l'environnement.
- Le projet de création de ce parc photovoltaïque respecte l'environnement et présente un grand intérêt pour la production d'Energie renouvelable qui devient vitale pour notre pays, pour le développement économique et pour l'emploi dans une perspective de développement durable. La société CPES Lac de Cloyes mettra tout en place pour minimiser les impacts et maintenir la biodiversité sur ces 3 sites.
- Enfin l'examen de tous les suivis qui seront mis en place par la société permettront de mieux définir les nouveaux projets.

Pour toutes ces raisons j'émet un **AVIS FAVORABLE à la demande** de permis de construire déposée par la société CPES Lac de Cloyes en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Matignicourt-Goncourt et d'une centrale photovoltaïque mixte sur le territoire de la commune de Moncetz-l'Abbaye.

Fait à COURTISOLS le 19/08/2022

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a black rectangular box. The signature is stylized and appears to be 'F. Schuester'.

Mr. SCHUESTER François
Commissaire Enquêteur